



Assemblée générale

UN LIBRARY

MAY 30 1980

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALEA/35/267
27 mai 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 12 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Note verbale datée du 23 mai 1980, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République socialiste tchécoslovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant au télégramme de ce dernier en date du 9 mai 1980 invitant son pays à assister à la réunion sur l'assistance et le secours humanitaires au peuple kampuchéen qui doit avoir lieu à Genève les 26 et 27 mai 1980, a l'honneur de lui communiquer ce qui suit.

La République socialiste tchécoslovaque s'associe pleinement à tous les efforts sincères visant à apporter une assistance et un secours humanitaires qui soient le plus efficace possible au peuple kampuchéen, par des voies bilatérales et multilatérales, en vue de réparer les dommages considérables qui ont été causés au peuple et à l'économie de ce pays par l'ancien régime antipopulaire et génocide. En ce qui la concerne, la République socialiste tchécoslovaque, de même que les autres pays socialistes, continue à fournir une assistance considérable et bénévole au peuple kampuchéen. Pour l'année 1980, le Gouvernement tchécoslovaque a décidé de fournir à la République populaire du Kampuchea une assistance se montant à 60 millions de couronnes, qui seront utilisées pour l'achat de céréales, de camions, de grues mobiles, de médicaments, de matériel médical, de textiles, etc. Cette assistance s'ajoute à un don d'une valeur de 55 millions de couronnes accordé à la République populaire du Kampuchea vers la fin de l'année dernière.

Comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, dans la déclaration en date du 5 mai 1980 (A/35/219), la réception et la distribution des dotations d'assistance humanitaire accordées par les pays socialistes ainsi que par la communauté internationale se sont faites

* A/35/50.